

Arbitre non-présent

But

Il est arrivé plusieurs fois cette saison qu'un joueur avertisse au dernier moment l'équipe pour laquelle il doit arbitrer qu'il ne peut pas venir pour diverse raison.

Quel que soit cette raison, il n'est pas du ressort du club d'en assumer les conséquences.

Ce n'est pas de la faute d'une équipe si un arbitre a un accident, s'il est malade, ou s'il oublie de venir.

Les clubs et équipes doivent pouvoir faire confiance à un arbitre et ne sont pas tenus de devoir prévoir un plan B à chaque match.

Le TBCC suggère que si un arbitre ne vient pas, il faut une procédure qui évite que l'une ou l'autre équipe ne perde un match par forfait pour une raison qui n'est pas de son fait.

Règlements à modifier

Art 19 Arbitrage

Al 5 : Si l'arbitre prévu est dans l'incapacité de venir au match et l'annonce moins de 24h avant la rencontre, l'équipe pour qui il était censé arbitrer doit immédiatement en informer Swiss Tchoukball et envoyer un mail à tous les arbitres de Suisses. Le premier arbitre à répondre positivement est le nouvel arbitre de la rencontre quel que soit son niveau.

Si aucun arbitre ne s'annonce à l'heure de départ de l'équipe visiteuse, la rencontre doit être déplacée à une autre date fixée selon les indications de l'article 16.



Droit à l'image & prise de connaissance du règlement

But

Dans le but de pouvoir développer notre sport, il serait bien que toutes les images prises par les équipes participant au championnat puissent être utilisées par les équipes en question, mais aussi par Swiss Tchoukball. Dans ce but, il serait judicieux d'ajouter un article dans le règlement pour indiquer que chaque participant autorise Swiss Tchoukball et les clubs à utiliser des vidéos de lui pour la promotion.

Les images pourraient être utilisées pour la promotion de notre sport envers d'éventuels sponsors, sur les réseaux sociaux, ou par tous autres moyens.

Evidemment, il faudrait aussi s'assurer que tous les participants aient lus le règlement avant de prendre part au championnat.

Je suggère de le mettre sous l'art 5 Participants

Règlements à modifier

Art 5 Participants

Al 6 : Tous joueurs prenant part à une compétition officielle autorise les clubs et Swiss Tchoukball à utiliser des images de lui, prise dans le cadre d'une compétition, à des fins de promotions.

Al 7 : Tous joueurs prenant part à une compétition officielle est considéré ayant prit connaissance du règlement.